

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

C'est une grande joie pour moi de pouvoir ouvrir ici, à Budapest, la Conférence des Maires organisée à l'occasion de la 44^e Assemblée Générale de l'Union des Capitales de l'Union Européenne. Merci d'avoir accepté notre invitation. C'est un honneur particulier pour Budapest d'exercer pendant cette année historique d'élargissement de l'Union européenne la présidence de notre organisation. Je vous avoue que le premier mai de cette année a été le jour le plus heureux de ma vie. Mais nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour fêter et rêver. Heureusement. Le travail des « membres à part entière » a tout de suite commencé pour nous aussi.

Nous en sommes arrivés à un moment décisif. Les mois à venir décideront : l'Europe future sera-t-elle oui ou non l'Europe des villes ? En effet, le passé et le présent sont ceux de l'urbanisation, du développement continu des espaces urbains. Deux Hongrois sur trois, 6,4 millions de personnes vivent dans des villes. Budapest est sans aucun doute le moteur économique de la Hongrie. Et il en est de même pour les autres pays de l'Union européenne. 75% des citoyens de l'Union vivent dans des villes et celles-ci produisent la plus grande partie des biens dont bénéficient aussi leurs régions proches et larges.

La question est de savoir si l'Europe est prête à reconnaître ce fait jusque dans sa politique financière et faire le nécessaire pour empêcher l'aggravation des problèmes urbains (transports, protection de l'environnement, réhabilitations urbaines, ségrégation, etc.). Car l'Union ne pourra entrer, avec des chances de succès, en compétition avec les autres puissances économiques du monde qu'à condition qu'elle donne un nouvel élan à ses villes aussi. Il est tout aussi important, d'autre part, que chaque État membre de l'Union reconnaisse la nécessité d'utiliser une partie plus importante des aides communautaires pour remédier aux problèmes urbains.

Les propositions de la Commission européenne relatives à la réglementation des Fonds structurels pour la période de 2007 à 2013 sont connues depuis le mois de juillet dernier. Le débat d'experts est en cours et bientôt commencera le débat politique pour que cette affaire puisse être réglée d'ici la fin de l'année 2005. L'enjeu en est très grand : il s'agit de répartir près de 340 milliards d'euros !

Quel pourra être l'impact de la nouvelle réglementation sur les villes en général ? Et qu'advient-il des problèmes spécifiques des capitales des nouveaux pays membres et de celles des pays qui adhéreront à l'avenir ? Qu'il me soit permis de tenter de répondre ci-après à ces questions.

Mesdames et Messieurs,

Les zones urbaines en général

Vous vous souviendrez qu'en 1999 c'est sous la pression du Parlement européen et au dernier moment que la réglementation relative aux zones urbaines a été inscrite sur la liste des Initiatives communautaires. Depuis cette date, le programme URBAN est devenu l'un des programmes d'aide les plus réussis de l'UE. Et ce malgré qu'il était de loin le programme le plus modeste. Il ne s'agissait, en effet, que d'un montant d'environ 730 millions d'euros pour sept ans et pour l'ensemble des 15 États membres. Dans chacune des 70 villes européennes sélectionnées, un quartier dégradé a été réhabilité avec des résultats spectaculaires grâce aux aides communautaires, au cofinancement national et à la contribution de capitaux privés.

Dans les débats sur la période à partir de 2007 des Fonds structurels, il ne faisait pas de doute pour personne qu'il fallait renforcer la dimension urbaine. La Commission a fini par ne pas proposer de programme urbain spécial mais de faire de la cause des villes une des priorités du mainstream. Cette volonté est bien marquée par la mention prioritaire de la dimension urbaine dans la réglementation générale et le Fonds européen de développement régional.

Toutefois, nous ne sommes pas contents. Car dans les réglementations concrètes, les priorités urbaines sont à peine présentes. Cela est vrai pour les régions tombant sous l'objectif de convergence, c'est-à-dire les régions les plus pauvres, et encore plus vrai pour celles qui relèvent de l'objectif de compétitivité. L'attention continue d'être concentrée sur les régions. La gestion des affaires des villes, le budget, la délégation de compétences au niveau urbain peuvent entrer aux programmes opérationnels que devront élaborer les États membres. De ce fait, l'avenir des villes dépend de la bonne volonté des autorités nationales/régionales.

Il est urgent de changer cela. Les villes doivent figurer de droit dans les programmes. Nous avons des propositions concrètes à ce sujet.

Selon le projet de règlement, le Conseil établit des « orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion » (articles 23-24). Nous devons obtenir que ces orientations comportent ceci : les problèmes les plus urgents des zones urbaines dégradées feront l'objet d'actions économiques, environnementales et sociales. C'est-à-dire qu'il faut que les orientations reprennent l'essentiel du programme URBAN.

Aux termes de l'article 25, chacun des États membres établira, en réponse aux orientations, son « cadre de référence stratégique national ». Nous devons obtenir que les pays accordent plus d'attention aux villes. Ils devront obligatoirement déterminer les priorités de régénération urbaine, eu égard tout spécialement aux zones urbaines les plus dégradées. Il faudra aussi que

les collectivités locales urbaines soient obligatoirement associées à l'élaboration et à la réalisation des programmes qui les concernent.

Pour le choix des zones urbaines à aider, il faut rompre avec la méthode qui s'appuie exclusivement sur l'indice du PIB par habitant. Car cette pratique n'est pas conforme à la réalité, elle cache d'immenses abîmes sociaux et économiques existant au sein des villes.

La proposition la plus radicale veut que soit déterminée une part minimum du budget des Fonds structurels à consacrer aux interventions dans les villes. Que 20% des fonds structurels, par exemple, soient utilisés aux fins des programmes urbains.

Il est important d'examiner également la répartition des fonds entre les différentes catégories urbaines. La Commission tente de limiter la taille des villes éligibles : elle soutient les villes moyennes dans les pays membres et la mise en place de réseaux de distribution secondaires. Or l'exclusion des plus grands centres urbains est contraire aux intérêts de l'Europe. Les chiffres le prouvent : les grandes villes exercent sur le développement une influence bien plus grande par rapport à leur taux de population.

Les problèmes urbains sont ceux de l'Europe tout entière. Les décisions à leur sujet doivent donc être prises au niveau européen et non pas au niveau régional. Il ne suffit pas de raccommoier nos villes, il faut aussi les faire bénéficier des opportunités. Et cela doit être inscrit dans un document stratégique définissant les spécificités des villes européennes ainsi que les moyens permettant d'éviter une évolution urbaine extensive, de type américain.

La Commission devrait, d'autre part, considérer la méthode ouverte de coordination susceptible de promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des politiques nationales en matière de développement urbain.

Mesdames et Messieurs,

Problèmes spécifiques des villes dans les nouveaux États membres

Dans les nouveaux États membres, les villes supportent un double poids. Elles souffrent non seulement d'une approche communautaire non urbaine mais encore des retards infrastructurels fondamentaux dus aux décennies du socialisme et à la pénurie de ressources qui les a suivies. Il en est ainsi même pour les villes présentant un niveau égal à la moyenne communautaire pour leur revenu par habitant. Malgré cela, la répartition prévue des moyens financiers des Fonds structurels ne prend pas en compte les spécificités des nouveaux entrants.

Les transports urbains ainsi que les zones urbaines intérieures dégradées et les grands ensembles périphériques construits après la seconde guerre mondiale constituent les problèmes urbains principaux dans les nouveaux États membres. En dehors des centres-villes

densément construits, quelque 40% de la population urbaine vit dans des préfabriqués aux périphéries des villes. Dans les villes de l'UE à 15, cette proportion n'est que de 3 à 7%. Ces quartiers sont très dégradés et, en l'absence d'une prompt intervention, ils peuvent se transformer en ghettos sociaux.

Les nouveaux États membres et leurs villes, à eux seuls, sont incapables de relever ce défi. Dans leurs versions actuelles, les règlements régissant les Fonds structurels n'offrent que des possibilités réduites aux actions urbaines intégrées. Les interventions au niveau des immeubles sont, quant à elles, totalement exclues. Dans ces conditions, l'état des zones urbaines intérieures et des grands ensembles continue de se dégrader. Les pays et les villes utiliseront, en effet, leurs propres fonds au cofinancement des actions soutenues par les Fonds structurels. Par conséquent, il leur restera encore moins d'argent qu'aujourd'hui aux fins de la reconstruction complexe des immeubles.

Des changements urgents s'imposent donc dans la réglementation des Fonds structurels. Au cas contraire, il pourrait arriver, en effet, qu'aucune eau usée ne sera déversée dans les rivières mais que les zones urbaines intérieures et les grands immeubles d'habitation s'écrouleront et que les couches sociales les plus pauvres vivront dans de véritables ghettos urbains.

La modification de la réglementation devrait essentiellement permettre aux États membres de choisir plus librement les moyens de gérer les problèmes des zones urbaines dégradées. Contrairement aux dogmes communautaires actuels, les mesures de soutien devraient couvrir, dans une mesure bien déterminée, les rénovations des immeubles d'habitation. Une mauvaise gestion ou un oubli de ces problèmes pourraient en effet provoquer une sérieuse crise économique, environnementale et sociale. Il est nécessaire de modifier le règlement régissant le Fonds Européen de Développement Régional pour qu'il soit possible d'accorder des soutiens communautaires à la rénovation et à la démolition des immeubles d'habitation en propriété publique (et restant en propriété publique pour au moins dix ans) ainsi qu'à la construction de nouveaux immeubles dans les zones urbaines dégradées.

Cela ne veut point dire que les nouveaux États membres demandent plus d'argent. Ils ne demandent que plus de possibilités de dépenser l'argent aux fins qu'ils considèrent comme étant les plus importantes et les plus urgentes. Comme cela, les nouveaux États membres seraient réellement capables de profiter des opportunités financières qui leur sont offertes.

Les transports en commun urbains constituent également une question très importante. Les villes européennes s'étouffent, au sens strict du terme, dans le flux des autos et des camions. Vous connaissez les chiffres. Les transports individuels font 75% de l'ensemble du trafic routier. Et ce qui est encore plus inquiétant : d'ici 2030, on prévoit une augmentation de 40% de ce trafic. On en est arrivé à un point où, dans plus d'une ville européenne, la circulation des heures de pointe est plus lente qu'elle n'était à l'époque des voitures à cheval! Nous devons

donc obtenir que les transports urbains puissent, eux aussi, participer à la caisse communautaire conformément à leur importance et qu'une conception, ventilée en programmes d'action concrets, soit élaborée et soumise.

Chers Amis, responsables des villes,

Le rôle des capitales

Chacune des capitales européennes joue un rôle particulier dans son pays. Il faudra, au cours des mois à venir, utiliser cet argument pour convaincre nos gouvernements respectifs : les aspects évoqués plus haut doivent être intégrés dans les positions qu'ils représenteront au cours du débat du projet des Fonds structurels. La balle est actuellement dans le camp des gouvernements. La Commission entend rassembler et évaluer maintenant les différentes opinions, elle ne décidera qu'après. Au sujet d'un certain nombre de questions, par exemple de la réglementation détaillée des différents Fonds, le Parlement européen a une compétence de codécision, il est donc important également de convaincre les parlementaires européens. Il faut prendre l'initiative de la constitution d'un groupe urbain (urban inter-group) au sein du PE.

En effet, l'UE – et avec elle le gouvernement hongrois et les autres gouvernements – devront soutenir clairement, de manière déterminée, la cause des villes. Nous manifestons sans équivoque la volonté des capitales européennes : elles veulent qu'il leur soit accordé plus d'attention de la part de l'Union et aussi de la part des gouvernements nationaux. Nous ne sommes pas en train de faire la queue pour recevoir plus d'argent mais nous voulons que la répartition des fonds se fasse mieux et d'une manière plus sensible aux problèmes. Pour que les villes d'Europe soient viables et transparentes et que notre continent reste compétitif.

J'ai pleine confiance en ce que l'Assemblée générale d'aujourd'hui de l'UCUE marquera une étape décisive dans la voie qui nous mène vers une Europe nouvelle, s'appuyant davantage sur ses villes.

C'est dans cet espoir que je déclare notre conférence d'aujourd'hui ouverte!